Rapport assemblée générale 2013 (Grâne)

écrit par Webmestre AJEC | 16 juin 2013

Grâne, le 26 Mai 2013.

Assemblée générale

Le président Michel Lecroq ouvre la séance à 9h30

Présents : Refalo (5) ; Berriot (5) ; Rogemont (8) Lecroq (9) ; Rozier ;Yvinec ; Ruch (3) ;Eckert (1) et Tinture (5)

Soit 9 présents et 36 procurations, donc 45 voix représentatives.

Représentés : Aubron, Audoubert, Babugeon, Barré, Becker, Bedu, Blondel, Brisson, Carlier, Danzanvilliers, Dard,Durlin, Ferdinand, Flécher, Garay, Geider, Gérard, Guidoni, Herbin, Hervet, Laffanchise, LeBled, Ménétrier, Mos, Muneret, Mme Murat, Oger, Mme Parigny, Poupinel, Refalo JB, Rousselot, Sage, Serradimigni, Spitz, Thirion, Tombette.

Le secrétaire de séance est JM.Refalo.

Le rapport moral

Jean-Michel Refalo fait la lecture du rapport moral (CDE 616) qui est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier

Le trésorier fait la lecture du rapport financier, (CDE 616) qui est approuvé à l'unanimité.

Discussion sur le budget 2013, cotisations :

Le budget prévisionnel pour 2013 laisse apparaître encore un déficit de l'ordre 1100 euros. Bernard Berriot demande une augmentation de deux euros des cotisations. Michel Lecroq et Eric Ruch rappellent que la suppression d'une AG sur deux est censée ramener le budget à l'équilibre à partir de 2014.Patrick Eckert fait

remarquer qu’une augmentation minimale est souhaitable afin de ne pas trop décrocher.

Un vote donne le résultat suivant :

Montant inchangé : une voix ; augmentation de 1 euro : 38 voix, augmentation de 2 euros :6 voix. Donc les cotisations 2014 seront :

Cotisation AJEC :26 euros (28 euros par paypal)

Couplé France : 51 euros (54 euros par paypal)

Couplé Etranger : 61 euros (64 euros par paypal)

Relevé des décisions du CD

Voir le compte rendu du CD

Approbation de la modification des statuts en 2012 :

Les statuts 2012 votés en réunion de CD en 2012 et en AG 2012 mais avec un quorum insuffisant sont de nouveau proposés à l’assemblée générale.

Le vote donne une abstention, une voix contre et 44 voix pour. Ces statuts sont donc adoptés et entre en vigueur dès maintenant.

Mot du président

– Il n’y a pas de surprise pour ces élections, avec 20% de votants nous sommes dans la lignée de 2009 (19% de votants) Ma réélection à la présidence et la reconduction d’une grande partie du CD sont un élément de stabilité dont l’AJEC a besoin après un passé parfois tourmenté. Le risque de la stabilité, c’est de s’installer dans la routine. C’est pourquoi nous devrons plus que jamais prêter une oreille attentive aux idées nouvelles susceptibles de faire progresser l’AJEC.

– Pour ne pas manquer à la tradition je vais de nouveau parler des parties nulles en abordant la question sous un angle nouveau. J’ai calculé le pourcentage de nulles dans les bases de données ICCF afin de voir l’évolution dans le temps et en fonction du niveau des joueurs sur un grand nombre de parties.

2006 : 17296 parties ;42% de nulles. 2012 :27380 parties 51% de nulles.

Joueurs > 2000 (les deux) on passe de 57 à 65% pour les mêmes années

Joueurs >2200 0n passe de 64 à 72%

Joueurs > 2400 On passe de 70 à 80%

Joueurs > 2600 On passe de 83 à 78%

Dans la catégorie > 2600 il y a trop peu de parties pour avoir un résultat significatif. Dans les autres catégories il y a une progression de 8 à 10% en 7 ans. Cela semble s'accélérer à partir de 2010. Je ne crois plus à l'efficacité de la victoire à 3 points et on peut craindre des effets négatifs dans le cas d'abandons généralisés. J'ai vu dans un rapport de l'ICCF que je ne suis pas le seul à faire ce genre de calculs. Diverses propositions vont être faites au prochain congrès ICCF pour essayer de remédier à cela et à d'autres problèmes. Je propose donc à Eric Ruch d'en parler, ce sera le mot des présidents.

Eric Ruch expose différentes propositions pour le prochain congrès :

-Cadence Fisher : Un temps donné au départ plus x jours/coup joué.

-Temps fixe : chaque joueur dispose d'un temps donné au départ pour l'ensemble de la partie. Plus de congés ni 24h pour jouer un coup. Si on veut boucler le tournoi en 2 ans il suffit de donner 365j à chaque joueur. Cela résout beaucoup de problèmes mais on peut craindre des effets négatifs. Une expérimentation semble nécessaire.

-Suppression de congés spéciaux. La gestion de ces congés occupe plusieurs personnes à l'ICCF

-Le compte des points 3-1-0 est de nouveau sur la sellette après avoir été rejeté de justesse dans un autre congrès.

-Application des tables de Nalimov et suppression de la règle des 50 coups

-Michel Lecroq fait également une proposition sur la cadence : garder les 50/10 mais doubler le temps à partir du 15ème jour sur un coup puis tripler à partir du 21ème jour. Pas d'incidence sur la règle des 40 jours qui reste calendaire.

L'assemblée générale se prononce sur ces diverses propositions.

La suppression des congés spéciaux est approuvé : une abstention 16 contre 28 pour.

L’application des tables de Nalimov avec la suppression de la règle des 50 coups est acceptée

Pour les cadences c’est la proposition de Michel Lecroq qui est retenue .

Le décompte 3-1-0 (proposition italienne) est accepté de justesse :25 pour, 20 contre.

Conclusion, Eric Ruch délégué ICCF, a pour mandat de défendre au prochain congrès ICCF les propositions retenues par l’AG.

Evolution des effectifs, recrutement, publicité

Cette question devait être traitée par Xavier Merrheim. Il n’a malheureusement pas pu venir suite à une hospitalisation. Michel Lecroq fait le point sur les activités et projets de Xavier.

Il s’agit de prospecter auprès des clubs FFE afin d’inciter des joueurs à faire un tournoi d’essai gratuit sur serveur, tournoi individuel et tournoi par équipes. C’est une tâche particulièrement difficile puisqu’elle se heurte aux sarcasmes habituels de ces joueurs. Xavier travaille sur sa région Rhône-Alpes puis compte s’attaquer à la région parisienne. On demandera à Gilles Hervet s’il peut faire la même chose en Midi Pyrénées. Michel Lecroq a discuté de ces problèmes avec le président de la fédération espagnole. Il s’avère que cette politique d’action auprès des clubs fonctionne bien dans ce pays. Certains clubs ont une section JPC. Est-ce possible en France ?

Quels arguments développer en faveur du JPC ? Si ce jeu existe depuis si longtemps c’est parce qu’il correspond à un besoin, lequel ? Les joueurs OTB se lassent plus ou moins rapidement de passer leurs week-ends et congés dans les salles de tournois et de passer parfois plus de temps sur le route que derrière l’échiquier, sans parler des problèmes familiaux. Certains voudraient bien poursuivre une activité de compétition sans ces tracas. Il n’y a pas d’autre solution que le JPC car le jeu en ligne ce n’est pas vraiment de la compétition. D’autre part nous avons deux GMI OTB à l’AJEC et le jeu avec logiciel n’est simple que pour ceux qui ne le pratiquent pas.

Il nous faut également prospecter auprès des joueurs non AJEC qui viennent sur notre site de jeu. Pour cela il nous faut réaliser un document simple et attractif

de présentation de l’AJEC , chose dont nous avons déjà parlé en réunion de CD.

Du point de vue image il semble également nécessaire de donner à l’AJEC une appellation de type Fédération, reste à trouver quelque chose de simple et porteur.

Questions diverses

Laurent Tinture a évoqué l’évolution du CDE et fera des propositions à la prochaine AG.

L’ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée vers 12h.

Le secrétaire Le Président

Jocelyn Ferdinand **Michel Lecroq**